



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 11 FÉVRIER 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 11 février 2020 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2020-02-040

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 11 février 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2020
5. Activités de fonctionnement au 7 février 2020 – Dépôt
6. Comptes payés et à payer au 7 février 2020 – Adoption
7. Administration :
  - 7.1 États financiers – Mandat pour compléter les pages S51-3 et S55 à S65 des états financiers
  - 7.2 Refinancement d'un règlement d'emprunt
  - 7.3 ADMQ – Congrès 2020
  - 7.4 Écho de Frontenac :
    - 7.4.1 Cahier spécial sur les aînés
    - 7.4.2 Cahier Habitation-Rénovation
  - 7.5 Confection d'une page Facebook
  - 7.6 Site internet – Mises à jour WP recommandées
  - 7.7 Formation – Perception des créances municipales
8. Voirie :
  - 8.1 Signalisation – Achat de poteaux
  - 8.2 Achat de bacs noirs
  - 8.3 Achat d'un fusil à air
  - 8.4 Achat d'un camion de déneigement – Préparation d'un devis
  - 8.5 FIMEAU – Dépôt demande d'aide financière
9. Eau potable
10. Eaux usées – Échantillonneur d'eaux usées
11. Service incendie – Règles de sécurité lors d'entraide
12. IBE – Congrès annuel de la COMBEQ
13. Bibliothèque municipale – Contribution municipale 2020
14. Corporation Ludgéroise de Développement :
  - 14.1 Versement de l'aide financière

- 14.2 Assemblée générale annuelle
- 15. SAE Plus – Adhésion
- 16. Patinoire – Entretien
- 17. Demandes d'aide financière :
  - 17.1 Semaine de l'intergénération
  - 17.2 Polyvalente Bélanger – Album des finissants
  - 17.3 Corps de cadets 1937 Lac-Mégantic
- 18. Demande d'appui – Fédération de l'UPA-Estrie
- 19. Fonds de dommage à l'environnement
- 20. Défi Challenge Québec 800 – Autorisation de passage
- 21. Urbanisme – Modification du règlement de zonage suite à une demande d'un citoyen
- 22. Varia
- 23. Dépôt de documents pour information
- 24. Répertoire du courrier reçu au 7 février 2020
- 25. Période de questions de l'assistance.
- 26. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Des membres du Club de l'Âge d'Or s'adressent au Conseil municipal afin que la Municipalité procède à l'achat de tables en polyéthylène avec pattes pliantes afin de faciliter leur manipulation lors de leurs soirées dansantes.

Le Conseil municipal discutera du sujet à la prochaine séance de travail pour décision à la séance du 10 mars prochain.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2020**

Résolution 2020-02-041

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 7 FÉVRIER 2020 – DÉPÔT**

Les activités de fonctionnement au 7 février 2020 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

### **6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 7 FÉVRIER 2020 – ADOPTION**

Résolution 2020-02-042

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 97 534.16 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR JANVIER 2020

Élus municipaux	3 514.22 \$
Employés municipaux	21 282.80 \$
Pompiers volontaires	371.91 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	8 248.62 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	3 526.00 \$
CSST	585.42 \$
RVER (Part employé)	391.90 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : JANVIER 2020</b>	<b>37 920.87 \$</b>

CHÈQUES ÉMIS JANVIER 2020

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 264.22 \$
BELL MOBILITÉ INC.	119.38 \$
BRANDT TRACTOR Ltd	1 428.12 \$
Carmel Dumas	71.25 \$
COOPERATIVE DE TRAVAIL	730.02 \$
HOCKEY MINEUR HAUTE EAUCE	70.00 \$
Hydro-Québec	3 174.29 \$
IMPRIMERIE LIMOILLOU	160.96 \$
Jean Théberge	83.42 \$
Michel Fecteau Ent. Électricien	7 053.39 \$
Pascal Dulac	96.48 \$
PASCAL RODRIGUE	40.00 \$
SI St-Ludger	550.00 \$
Sogetel Inc	818.08 \$
Visa Desjardins	932.39 \$
<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : JANVIER 2020</b>	<b>21 592.00 \$</b>

COMPTES À PAYER JANVIER 2020

A.D.M.Q.	923.43 \$
Alarme Pro-Tech	150.85 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	165.78 \$
BATTERIES EXPERT LAC-MÉGANTIC	678.24 \$
Bell Gaz Ltée	977.65 \$
Blanchette, Vachon C.A.	6 611.06 \$
BRANDT TRACTOR Ltd	517.95 \$
Canada Post Corporation	258.71 \$
Centre Régional de Services aux	14.66 \$
COOPERATIVE DE TRAVAIL RESIDENCE	730.02 \$
Distribution Praxair	544.75 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	6 215.81 \$
ENVIRONEX	704.22 \$
Équipement de bureau Demers Inc	189.71 \$
Fernand Dufresne Inc.	287.75 \$
HARNOIS ÉNERGIES INC	583.90 \$
Hydro-Québec	2 327.24 \$
INFOTECH	2 291.74 \$
LA COOP ALLIANCE	57.47 \$
LAWSON PRODUCTS	497.95 \$

Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	1 292.12 \$
Les Équipements Lapierre Inc	1 034.78 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	1 501.18 \$
Les Services EXP Inc	580.62 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	263.68 \$
MARC-ANTOINE BÉLIVEAU	54.00 \$
Maxi Métal Inc.	349.03 \$
Philippe Mercier Inc	1 922.18 \$
Priorité StraT J Inc.	241.45 \$
PUROLATOR INC.	8.81 \$
R. Paré Excavation Inc	(24.66 \$)
Réseau D'Aqueduc Lapierre Inc.	2 844.26 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	365.86 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	2 490.59 \$
Valoris	54.62 \$
Vitrierie de Mégantic Enr.	313.88 \$
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER : JANVIER 2020</b>	<b>38 021.29 \$</b>
<b><u>TOTAL DES COMPTES : JANVIER 2020</u></b>	<b><u>97 534.16 \$</u></b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **7. ADMINISTRATION :**

### **7.1 États financiers – Mandat pour compléter les pages S51-3 et S55 à S65 des états financiers**

#### Résolution 2020-02-043

ATTENDU que, suite au plan d'allégement fiscal instauré par le gouvernement en 2016, l'envoi des prévisions budgétaires 2020 et les redditions de compte du MTQ ne sont plus nécessaires ;

CONSIDÉRANT cependant que de nouvelles sections ont été ajoutées aux états financiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
 ET RÉSOLU

QUE la firme Blanchette Vachon sencrl soit autorisée à compléter la page S51-3 - question # 9 et les pages S55 à S65 concernant les données prévisionnelles 2020 ;

QUE ce mandat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-413 *Comptabilité et vérification*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.2 Refinancement d'un règlement d'emprunt**

#### Résolution 2020-02-044

ATTENDU qu'un refinancement d'un montant de 79 900 \$ relatif à un emprunt arrive à échéance le 28 avril 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
 APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement complet du solde de l'emprunt à même le surplus cumulé non affecté des années antérieures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.3 ADMQ – Congrès 2020**

#### Résolution 2020-02-045

ATTENDU que le congrès annuel de l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) se tiendra du 17 au 19 juin 2020 au Centre des congrès de Québec au coût de 555.00 \$, taxes en sus, en plus des frais d'hébergement, de stationnement et de transport ;

ATTENDU que l'ADMQ présentera un dîner-conférence le vendredi midi au coût de 50.00 \$, taxes en sus, ayant pour sujet « *Intelligence émotionnelle* »;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Julie Létourneau à participer à ce congrès et ce dîner-conférence et l'impact positif pouvant en découler dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE madame Julie Létourneau soit autorisée à participer au Congrès annuel de l'ADMQ ainsi qu'au dîner-conférence du vendredi midi aux frais de la Municipalité ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-454 *Inscription session de formation* et 02-130-00-310 *Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.4 Écho de Frontenac :**

#### **7.4.1 Cahier spécial sur les aînés**

##### Résolution 2020-02-046

ATTENDU qu'en collaboration avec la Table de concertation des personnes aînées du Granit, l'Écho de Frontenac publiera à la mi-février un cahier qui est dédié aux personnes aînées décrivant les services offerts en région, les soins à domicile et l'hébergement ;

ATTENDU que l'Écho de Frontenac propose à la Municipalité un espace publicitaire à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **7.4.2 Cahier Habitation-Rénovation**

Résolution 2020-02-047

ATTENDU que l'Écho de Frontenac publiera le 27 mars prochain un cahier thématique Habitation-Rénovation ;

ATTENDU que l'Écho de Frontenac propose à la Municipalité un espace publicitaire à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7.5 Confection d'une page Facebook**

Résolution 2020-02-048

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE Quatorze Communications soit mandatée pour la confection d'une page Facebook professionnelle pour la Municipalité de Saint-Ludger au coût de 395\$, taxes en sus, et telle que décrite à la soumission n° Q14D-0000881 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00- 671 *Matériel informatique – maintenance, rép.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7.6 Site internet – Mises à jour WP recommandées**

Résolution 2020-02-049

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE Quatorze Communications soit mandatée pour procéder à la mise à jour annuelle du site internet au coût de 249.00 \$, taxes en sus;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00- 671 *Matériel informatique – maintenance, rép.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7.7 Formation – Perception des créances municipales**

Résolution 2020-02-050

ATTENDU que l'ADGMRCQ organise une formation à Scotstown intitulée *Perception des créances municipales* et que madame Julie Létourneau, directrice générale, désire suivre cette formation au coût de 350.00 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE madame Julie Létourneau soit inscrite pour suivre cette formation;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-454 *Inscription session de formation* et 02-130-00-310 *Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8. VOIRIE :**

### **8.1 Signalisation – Achat de poteaux**

Résolution 2020-02-051

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise chez Signalisation Lévis Inc. l'achat de 30 poteaux en "U" galvanisés 12' au coût unitaire de 32.95 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-355-00-640 *Pièces et accessoires : circulation* ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.2 Achat de bacs noirs**

Résolution 2020-02-052

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE l'achat de 10 bacs roulants charcoals soit effectué chez Services Sanitaires Denis Fortier au montant de 90 \$ l'unité, taxes en sus, incluant la livraison, et tels que décrits à la soumission reçue le 7 mai 2019 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-451-00-725 *Achat de bacs à ordure*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.3 Achat d'un fusil à air**

Résolution 2020-02-053

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un fusil à air ¾ drive chez Auto Quirion & Drouin Inc. au coût de 599.00 \$, taxes en sus, et tel que décrit au courriel du 5 février dernier ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-640 *Pièces et accessoires – Voirie été*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.4 Achat d'un camion de déneigement – Préparation d'un devis**

#### Résolution 2020-02-054

ATTENDU que les employés de voirie seront consultés pour la confection du devis ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à entamer les procédures nécessaires pour aller en appel d'offres publiques pour l'achat d'un camion 10 roues et l'achat d'équipements à neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **8.5 FIMEAU – Dépôt demande d'aide financière**

##### Résolution 2020-02-055

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements ;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **9. EAU POTABLE**

Aucun point.



## **10. EAUX USÉES – ÉCHANTILLONNEUR D'EAUX USÉES**

Résolution 2020-02-056

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 5 375.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 03-310-02-721 *Éclairage public* au poste budgétaire 03-310-05-705 *Épuration - Pompe doseuse, échelle, échantillonneur* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un échantillonneur d'eaux usées SIGMA ASP950, 120V portatif chez Veolia au coût de 5 118.46 \$, taxes en sus et transport inclus, tel que décrit à la soumission #20000164;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-05-705 *Épuration - Pompe doseuse, échelle, échantillonneur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **11. SERVICE INCENDIE – RÈGLES DE SÉCURITÉ LORS D'ENTRAIDE**

Dépôt de la résolution reçue de la Municipalité de Lac-Drolet. Cette résolution sera transmise au directeur du service incendie pour commentaires.

## **12. IBE – CONGRÈS ANNUEL DE LA COMBEQ**

Résolution 2020-02-057

ATTENDU que le congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra du 30 avril au 2 mai 2020 au Manoir Richelieu de La Malbaie au coût de 630.00 \$, taxes en sus, en plus des frais d'hébergement, de repas, de stationnement et de transport ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jean-François Boulet à participer à ce congrès et l'impact positif pouvant en découler dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que les frais encourus (inscription, repas, hébergement, frais de déplacement et stationnement) sont répartis entre les municipalités utilisatrices des services de monsieur Boulet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte que monsieur Jean-François Boulet, IBE, participe congrès de la COMBEQ décrit précédemment ;

QUE les frais encourus (inscription, repas, hébergement, frais de déplacement et stationnement) soient répartis entre les municipalités utilisatrices de ses services ;

QUE les frais encourus soient payés à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-610-00-454 – *Inscription session formation* et 02-610-00-310 – *Frais de déplacement du personnel – Urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **13. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – CONTRIBUTION MUNICIPALE 2020**

Résolution 2020-02-058

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la contribution municipale 2020 au coût de 4 127.75 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-30-959 *Quote-part – Réseau Biblio Estrie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**14. CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT :**

**14.1 Versement de l'aide financière**

Résolution 2020-02-059

CONSIDÉRANT qu'une assistance financière est nécessaire au développement des activités de la Corporation Ludgéroise de Développement afin qu'elle puisse pleinement remplir son mandat ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QU'un chèque de 18 325 \$ soit émis au nom de la Corporation Ludgéroise de Développement ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-610-00-999 *Programme et projets – Développement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**14.2 Assemblée générale annuelle**

L'Assemblée générale annuelle aura lieu le 16 mars 2020 à 19h30 à la salle du Conseil municipal. Le Conseil municipal est invité à y assister.

**15. SAE PLUS – ADHÉSION**

Résolution 2020-02-060

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une rencontre bilan regroupant les intervenants de la MRC du Granit et de Granit Action œuvrant au sein des SAE, des écarts importants ont été soulignés au niveau de l'animation des enfants, de la sécurité, de l'encadrement et de l'aménagement des lieux ;

CONSIDÉRANT que, suite à ce constat, des critères de base d'un SAE ont été élaborés en partenariat avec la MRC du Granit et Granit Action ;

CONSIDÉRANT que la MRC du Granit offre depuis l'été 2015 l'accréditation SAE PLUS aux municipalités se conformant à la majorité des critères de base ;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes recevront les services de formations aux animateurs, de suivis et d'accompagnement tout au long de l'été;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Ludger s'engage à payer le montant de base de 800.00 \$ (entre 31 et 40 enfants inscrits) en plus des frais reliés à l'achat de nourriture (ateliers de cuisine-nutrition), à la formation en secourisme et à la formation DAFA (repas et hébergement) pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action, dans le cadre du projet SAE PLUS et qui comprend :

- Formation DAFA obligatoire pour tous les animateurs de SAE;
- 1 journée de formation en secourisme;
- Accompagnement du coordonnateur adjoint et de la technicienne en loisirs MRC auprès des animateurs et des responsables SAE;
- Ateliers saines habitudes de vie offerts par Granit Action;
- Cartable d'outils clés en main pour les animateurs, coordonnateurs et responsables SAE. Marche à suivre pour les municipalités;
- Tableau des collations réutilisable et outils visuels pour promouvoir les saines habitudes de vie;
- T-shirt SAE Plus (un par animateur);
- Ateliers humoristiques gratuits;
- Location de capsules d'animation gratuites à la MRC;
- Accès aux applications de l'Association des camps du Québec;
- Accès pour une période d'au moins 1 semaine à un IPAD pour photos, vidéos, musique, etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **16. PATINOIRE – ENTRETIEN**

Résolution 2020-02-061

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Frédéric Parent à assurer l'entretien de la patinoire au même taux horaire que monsieur Carmel Dumas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **17. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :**

### **17.1 Semaine de l'intergénération**

Résolution 2020-02-062

ATTENDU que, du 3 au 9 février 2020, se tenait la 13<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'intergénération sur notre territoire ;

ATTENDU que le comité Intergénération de la MRC du Granit s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une aide financière afin de les aider à réunir les sommes nécessaires à la réalisation de cette 13<sup>e</sup> « Semaine granitoise de l'intergénération »;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **17.2 Polyvalente Bélanger – Album des finissants**

Résolution 2020-02-063

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte de participer à la confection de l'album des finissants 2020 de la Polyvalente Bélanger par l'achat d'un dixième de page (format carte d'affaires) dans le bottin au coût de 50.00 \$ ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **17.3 Corps de cadets 1937 Lac-Mégantic**

Résolution 2020-02-064

ATTENDU que le Corps des cadets 1937 Lac-Mégantic s'adresse à la municipalité de Saint-Ludger afin obtenir une aide financière pour sa programmation 2019-2020 ;

ATTENDU qu'un jeune de la municipalité y est inscrit ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QU'un chèque de 35,00 \$ soit versé au Corps de Cadets 1937 Lac-Mégantic ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 – *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **18. DEMANDE D'APPUI – FÉDÉRATION DE L'UPA-ESTRIE**

Résolution 2020-02-065

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger a exprimé son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans la forme actuelle et demande au Gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole (rés. 2020-01-029) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

DE ne pas donner suite à la demande de la Fédération de l'UPA-Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **19. FONDS DE DOMMAGES À L'ENVIRONNEMENT**

#### Résolution 2020-02-066

ATTENDU qu'un projet de remise en état et conservation de l'habitat du lac Mégantic et de la rivière Chaudière est admissible au programme *Fonds pour dommage à l'environnement* ;

ATTENDU que le projet aura des retombées positives sur la qualité de l'eau de la rivière Chaudière qui s'écoule sur le territoire de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie le projet cité précédemment devant être déposé par le Comité du bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC) au *Fonds pour dommage à l'environnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **20. DÉFI CHALLENGE QUÉBEC 800 – AUTORISATION DE PASSAGE**

##### Résolution 2020-02-067

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger autorise le Défi Challenge Québec 800 à circuler sur ses chemins municipaux le 15 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **21. URBANISME – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE SUITE À UNE DEMANDE D'UN CITOYEN**

Monsieur le maire explique la demande du citoyen qui n'est pas conforme à la réglementation actuellement en vigueur. Pour permettre la réalisation du projet, une modification du règlement de zonage serait nécessaire.

##### Résolution 2020-02-068

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Ludger mandate le service d'aménagement de la MRC du Granit pour procéder à la modification du règlement de zonage afin d'ajouter à la grille des spécifications l'usage « industrie légère » en zones M-1 et M-2.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers

#### **22. VARIA**

Le conseiller Bernard Rodrigue informe le Conseil municipal des démarches qu'il a faites auprès d'un entrepreneur concernant la réfection d'un stationnement pour véhicules lourds au Parc industriel.

#### **23. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 15 janvier 2020
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 27 janvier 2020

- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 10 février 2020
- ⇒ Membres en direct

#### **24. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 7 FÉVRIER 2020**

Résolution 2020-02-069

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 10 janvier et le 7 février 2020 est classée sous 4 rubriques :

- |   |          |   |              |
|---|----------|---|--------------|
| ⇒ | Régional | ⇒ | Communiqués  |
| ⇒ | Général  | ⇒ | Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **25. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question de l'assistance.

#### **26. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Résolution 2020-02-070

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.